

## FAQ sur l'Assemblée des délégué-e-s numérique (AD)

Représentant-e de l'employeur/euse = RepE

Représentant-e des employé-e-s = Repe

Quels sont les noms qui ont été transmis par notre affiliation à la Previs pour assurer les fonctions de RepE et Repe?	La Previs ne connaît pas l'identité des personnes auxquelles l'affiliation a confié la fonction de délégation (RepE et Repe) en interne. Aucun nom n'est par conséquent enregistré chez nous.
A quelle adresse électronique les invitations destinées aux RepE et Repe sont-elles envoyées?	Les deux courriels sont envoyés à l'adresse de contact saisie chez nous, avec demande de transmission aux deux représentations.
Les deux délégué-e-s d'une même affiliation votent-ils/elles avec le même identifiant?	Oui, les RepE et Repe de la même affiliation utilisent le même identifiant d'électeur/trice. Le mot de passe est valable pour la seule représentation concernée et pour cette seule élection.
Nous sommes enregistré-e-s comme personnes de contact pour plusieurs affiliations de la Previs et avons donc besoin de savoir à laquelle associer tel ou tel courriel.	Les courriels peuvent être redistribués sur la base de l'identifiant d'électeur/trice indiqué dans le courriel d'invitation, qui correspond au numéro d'employeur (numéro à 6 chiffres).
Où trouver les bulletins de vote avec les propositions concernant les affaires à traiter?	Les documents sont visibles sur la plateforme électorale (dans l'outil). Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien de participation qui figure dans le courriel d'invitation. Vous y trouverez les bulletins de vote avec les textes des propositions pour la représentation correspondante.
Nous n'avons pas reçu de courriel d'invitation à l'AD numérique.	Il se peut que le courriel ait atterri dans les spams. Avant de cliquer sur le lien de participation, veuillez transférer le courriel dans la boîte de réception.
A quoi le «bulletin de vote» sert-il?	Le bulletin de vote, avec la proposition décrite sur la plateforme électorale, permet aux RepE et Repe de rendre leur vote par écrit.
Plateforme électorale: Que signifie la phrase «Vous avez x vote»?	Elle indique le nombre de voix qui peuvent être exprimées sur le bulletin de vote.
Plateforme électorale: Que signifie la phrase «Votre vote est pondéré x fois»?	Conformément au chiffre 4.2, alinéa 2 du règlement d'organisation, la pondération des voix est obtenue par référence au nombre d'assuré-e-s par employeur/euse affilié. Le/la RepE et le/la Repe se voient chacun-e attribuer une voix pour dix personnes assurées ou moins, dans la limite de dix voix au maximum.
Plateforme électorale: Pondération des voix – où peut-on trouver le nombre de voix?	Le nombre de voix est indiqué sur le bulletin de vote, au-dessous du titre, pour chaque point de l'ordre du jour.
Vote: notre affiliation compte plusieurs RepE/Repe. Peuvent-ils/elles toutes participer au vote?	Les voix des RepE/Repe ne peuvent être exprimées qu'une seule fois. Si une même affiliation compte plusieurs RepE/Repe, une participation collective s'impose donc.
Quand et où les résultats des élections sont-ils visibles?	Les résultats sont compilés à la fermeture de la plateforme d'élection et de vote (la date et heure de clôture des votes sont précisées dans le courriel d'invitation). Ils sont publiés sur notre site Internet à l'issue de la séance du Conseil de fondation du juin, sous <a href="http://www.previs.ch/fr/delegiertensammlung">www.previs.ch/fr/delegiertensammlung</a> .